

ANCIEN SYSTÈME

RÈGLES DES GESTION

(interne DGFIP)

NOUVEAU SYSTÈME

Entrée en vigueur progressive

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION MOBILITÉS

(Loi 6 août 2019)

CAMPAGNE DE MUTATIONS

Apport par Direction
(Départementalisation)



50 %
PRIORITAIRES



50 %
CONVENANCES
PERSONNELLES



Priorités légales
Art 60 /62 Bis



Critères
subsidiaries



Convenances personnelles

Handicap (CI ou CMI Invalidité)

Rapprochement conjoint (Mariage PACS)
Autre cas de handicap
Quartier Urbain difficile
IMM Outre-Mer
Emploi supprimé

Emploi durée maximale
Promotion C en B
Situation familiale (Concubinage, garde alternée, droit de visite, soutien de famille...)
Emploi 3 ans en territoire peu attractif

CLASSEMENT



Ancienneté Administrative
(Interclassement à l'indice)

Priorités légales

- 1- Nombre de priorités légales
- 2- Nombre de critères subsidiaires
- 3- Ancienneté administrative

Convenance personnelle

- 1- Nombre de critères subsidiaires
- 2- Ancienneté administrative

(Année 2021 Transitoire)

PUBLICITÉ

Diffusion Projet
CAP Nationale



Documents complets
ayant permis l'élaboration
du mouvement

Diffusion du mouvement définitif



Diffusion du tableau de classement



Diffusion du mouvement

RECOURS

Recours administratif
Tribunal administratif



Recours administratif
Tribunal administratif

LOCALEMENT

Déclinaison des règles nationales

Mouvement «Interne»
avant
Mouvement «Externe»

Déclinaison des LDG nationales

Mouvement «Interne»
avant
Mouvement «Externe»

PUBLICITÉ

Diffusion Projet

CAP Locale

Diffusion du mouvement définitif



Diffusion du mouvement local
sur l'intranet directionnel



Notification aux intéressés

RECOURS

Recours administratif
Tribunal administratif



Recours administratif
Tribunal administratif